

# Compte-rendu réunion CCAS du 21/09/2021

## Participants :

Élus : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Bernadette CAVANNA, Dominique DUCHANOY, Nadia GIRARDET, Marie-Edith MOREL, Monique PATENAY, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT

Représentants d'association ou personnes qualifiées : Myriam BARTHEL, Claude PERIN, Véronique VILCOT, Bernard EVE

Excusés : Nathalie GRANDMOUGIN, Denis ALEXANDRE,

-----

## Ordre du jour :

- Accueil nouveau membre du CCAS
- Aide à personnes en difficulté et cagnotte du Conseil des Jeunes
- Retour des questionnaires « Analyse des besoins sociaux »
- Repas et colis 2021
- Questions diverses

### **I) Accueil de M. Bernard EVE**

Suite à la démission de Brigitte MARTIN et sur la proposition des membres du CCAS, Monsieur Bernard EVE a été sollicité et a accepté de rejoindre le CCAS comme membre bénévole. Nous le remercions et lui souhaitons la bienvenue au sein de ce comité.

Catherine SCHMITT précise les différentes actions menées et lui remettra les missions du CCAS.

### **II) Aide à personnes en difficulté et cagnotte du Conseil des Jeunes**

Un bon d'achat alimentaire de 50 euros a été attribué à M. G. Monique PATENAY l'a rencontré au préalable.

Un secours de 450 euros pour solder un loyer, a été attribué à la famille forgeronne sinistrée suite à l'incendie de 2020. Cette famille a déménagé à la fin du premier semestre et n'est plus forgeronne.

Le solde de la cagnotte mise en place par le Conseil des Jeunes en lien avec le CCAS a servi à acquérir de la literie pour un montant total de 556,85 euros.

### **III) Retour sur les questionnaires « Analyse des besoins sociaux » (ABS)**

200 questionnaires ont été retournés.

Monique PATENAY les exploite par informatique. Dominique DUCHANOY et Marie-Edith MOREL se proposent de l'aider.

Les répondants sont majoritairement des seniors. Les thèmes qui reviennent le plus fréquemment sont les nuisances sonores, les problématiques de réservation de cantine et garderie, la propreté insuffisante de la commune.

### **IV) Repas et colis 2021**

La salle des fêtes et le musicien sont réservés pour le 7 novembre.

Le CCAS doit se positionner pour le maintien du repas et du colis ou s'il propose des bons d'achat comme en 2020.

La réglementation actuelle prévoit le PASS sanitaire uniquement. (Décret du 7 août 2021-699). C. SCHMITT a appelé la directrice des sécurités à la préfecture. L'exigence du Pass entraîne la suppression de l'exigence du masque et la distanciation.

Le Pass sanitaire devra présenter soit un schéma vaccinal complet, test RT-PCR, antigénique ou autotest supervisé par un professionnel de santé de moins de 72h négatif, ou une preuve attestant du rétablissement de la COVID datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Les personnes ont besoin de se retrouver et de pouvoir échanger, de vivre un bon moment. Le musicien a été contacté, il a repris ses activités, repas et thés dansants. En conséquence, le CCAS décide d'organiser un repas sous réserve de la présentation du Pass sanitaire.

Catherine SCHMITT contactera Angélique du café de la mairie. Un repas un vendredi soir sera organisé pour les membres du CCAS disponibles afin d'arrêter le choix du menu.

En l'absence de Nathalie, il n'est pas proposé de thème particulier pour le repas, cela sera à voir ultérieurement. Pour cette année, la décoration sera peut-être plus simple qu'antérieurement.

Pour le colis, à la majorité, il est décidé de le remplacer cette année par des bons d'achat d'une valeur équivalente au prix de revient du repas soit 30 euros.

**V) Questions diverses**

- Vaccination anti-COVID

5 personnes ont été accompagnées au centre de vaccination d'Épinal. A suivre si ces personnes effectuent une 3<sup>ème</sup> vaccination.

Des statistiques connues au 31/03/2021 ont été transmises à chaque mairie. Pour LES FORGES, 110 personnes ont été vaccinées sur les 120 personnes de plus de 80 ans,

- Déneigement :

Il avait été envisagé que Paul VILCOT propose un projet applicable pour l'hiver prochain, Monique PATENAY souhaitant y être associée. Des prestataires extérieurs seront recherchés. Le CCAS devra se positionner s'il finance une partie de la prestation et sous quelles conditions. Rechercher les prestataires éventuels.

C. SCHMITT